



Parmi les nombreux sujets abordés lors du CT CDG-LB du vendredi 25 septembre, le point RECAT, ajouté à l'ordre du jour à la demande des OS, a été longuement débattu.

L'administration, après avoir affirmé sa conviction qu'elle serait prête dans les délais, a finalement consenti à écouter nos inquiétudes. Devant la multitude de points de divergence évoqués et argumentés, lesquels sont restés pour la plupart sans réponse, elle a légèrement amendé sa position et tenu un discours sollicitant notre confiance.

Le chef d'organisme nous a fait une déclaration d'intention sur laquelle il a finalement été décidé de voter :

*« Il est proposé de reporter l'objectif de mise en service du projet RECAT du 10 décembre 2015 à février 2016. Le temps ainsi dégagé doit permettre de :*

- *Rôder le dispositif de formation;*
- *Mettre en place un comité de suivi;*
- *Partager avec les OS le travail d'analyse qui sera mis en place.*

*Il est rappelé que RECAT est mis en place sans augmentation de capacité sur l'année 2016. Le délai supplémentaire de deux mois doit permettre d'évaluer l'adaptation de capacité qui pourrait s'avérer nécessaire à la mise en œuvre.*

*Un point d'avancement des travaux sur la période sera fait lors du prochain CT. »*

A l'unanimité, les organisations syndicales SNCTA — UNSA — USAC-CGT — FO ont voté contre. En effet, cette proposition est trop légère pour que nous l'entérinions, notamment sur les engagements de l'administration, en particulier au vu du discours tenu :

- Appliquer les séparations A380 indépendamment et avant la mise en service de RECAT n'intéresse pas l'administration;
- L'accès au dossier de sécurité est soumis à des restrictions justifiées de façon obscure;
- Il n'a été donné ni planning, ni protocole pour la mise en œuvre des actions évoquées;
- Il nous est refusé de formaliser des points de go/nogo;
- Les détails du calcul des gains attendus ne nous seront pas communiqués;
- Le surcroît de travail nécessaire à la QS pour établir des statistiques facilitant le suivi et le pilotage de la mise en service n'a pas été estimé : on ne sait pas si elle sera en mesure de le faire, ni quand;
- Aucune action de coordination ou de nomination d'un chef de projet n'a été précisée;
- Au mois de février, les résultats de HIRO seront au mieux partiels;

En résumé : refus de mettre en œuvre une solution intermédiaire, refus d'engagement sur les éléments de sécurité, refus d'autocritique sur la pertinence du projet tel que proposé.

Le résultat du vote engage l'administration à tenir un CT exceptionnel pour reparler du sujet dans un délai compris entre 8 et 30 jours. L'organisme a d'ores et déjà annoncé la date du 7 octobre.

Si la déclaration d'intention qui nous a été faite doit être suivie d'actions, ça devrait donc être rapide : il suffira d'apporter des éléments de réponses et d'engagements convaincants au CT. Dans l'intervalle, comme les formations ne doivent pas anticiper de plus d'un mois la mise en service, sous peine de devoir être refaites, les plannings de celles-ci devraient être révisés.

Si ça n'était pas le cas et que l'administration a tenté une fois de plus de nous abuser, nous le verrons rapidement aussi : il n'y aura aucune modification sur la formation, pas d'avancée notable au CT exceptionnel et le vote défavorable servira de prétexte à l'entêtement.

Il ne reste qu'un pas à faire pour rompre avec les années de dialogue unilatéral, les méthodes sournoises et les projets réalisés par la force du fait accompli. Espérons que le nouveau Chef d'organisme saura le franchir et amorcer ainsi un travail de longue haleine pour regagner la confiance des personnels.